



DOCUMENT
À CONSERVER



DOCUMENT d'INFORMATION COMMUNAL sur les RISQUES MAJEURS

édition 2023

DICRIM de
SAINT-MITRE-LES-REMPARTS

Votre commune s'organise.
Et vous ?



La sécurité est un enjeu majeur pour chaque municipalité, tenue d'élaborer plusieurs documents afin de recenser les risques sur son territoire et de s'entraîner à faire face aux crises qui peuvent survenir.

C'est dans cette perspective que s'inscrit le présent DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs). Qu'elles soient d'origine naturelle ou humaine, accidentelles ou volontaires, il existe une série de catastrophes auxquelles notre commune est exposée. Et même si la probabilité d'y être confronté un jour est faible, le risque zéro n'existe pas.

Il est donc important que chaque habitant soit informé et sache comment réagir dans chaque situation. Ce livret, à conserver soigneusement et à portée de main, vous informe des consignes de sécurité à respecter en cas d'urgence. Connaître les bons réflexes à adopter nous donne l'assurance de mieux faire face à un risque grâce à des gestes et des actions simples à mettre en œuvre mais essentielles pour assurer notre sauvegarde.

En complément du DICRIM, nous venons de terminer l'élaboration de notre Plan Communal de Sauvegarde (PCS), un document indispensable et obligatoire depuis 2007 pour les communes comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention, ce qui est le cas de Saint-Mitre-les-Remparts. Il était donc plus que temps pour nous d'y remédier.

Cet outil définit l'organisation des élus et des cadres communaux chargés, en cas de déclenchement du PCS, de réagir efficacement pour prendre les mesures préventives qui s'imposent, préserver la sécurité des personnes et informer au mieux la population de l'évolution de la situation.

Parce que votre sécurité est notre priorité, nous pouvons compter sur nous pour déployer tous les outils règlementaires et opérationnels destinés à remplir au mieux cette mission fondamentale.

Vincent GOYET
Maire de Saint-Mitre-les-Remparts

LES RISQUES MAJEURS

- | | | | | | |
|--|-----------|--------------------------------|--|-----------------------------|--|
| | 3 | Les risques majeurs | | 16 | Le risque TMD (Transport des Matières Dangereuses) |
| | 4 | Le risque inondation | | 18 | Le risque sanitaire |
| | 6 | Le risque feu de forêt | | 19
-
21 | Réagir en cas d'attaque terroriste
Se préparer en famille
CCFFet Assurance |
| | 8 | Le risque mouvement de terrain | | 22 | Comment suis-je alerté ? |
| | 10 | Le risque sismique | | 23 | Fiche consignes |
| | 12 | Les risques climatiques | | 24 | Sites internet et numéros utiles |
| | 14 | Le risque industriel | | | |

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes

- **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Un événement potentiellement dangereux (aléa) n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques, environnementaux ou patrimoniaux sont présents.

ALÉA

+

ENJEUX

=

RISQUE MAJEUR





INONDATION

Le risque sur la commune

La commune de Saint-Mitre-les-Remparts peut être concernée par des inondations par ruissellement, remontée de nappe et au phénomène de submersion marine.

En cas de fortes pluies, les zones basses où s'accumulent les eaux de ruissellement sont particulièrement vulnérables, c'est le cas par exemple des secteurs de Massane, Varage, Bellevue et La Marjolaine.

Les zones soumises à la submersion marine se situent au bord de l'étang de Berre notamment dans la partie nord de Massane.



ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

La commune a fait l'objet de 6 arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle liée aux inondations : 1982, 1983, 1994, 1998, 2003 et 2014.



Les Plus Hautes Eaux Connues

Témoins historiques de grandes crues passées, les repères de crues sont des marques destinées à faire vivre la mémoire des inondations. Ils matérialisent le souvenir de ces événements importants que le temps peut parfois effacer.

On les trouve sous diverses formes en fonction de l'époque : gravés dans la pierre, directement peints, sous forme de plaques métalliques ou de macarons scellés dans les murs, de carreaux en émail...



Consultez
www.reperesdecrues.developpement-durable.gouv.fr



Novembre 2014 à Massane
© Mairie de Saint-Mitre-les-Remparts

Les bons réflexes

AVANT L'ÉVÉNEMENT

- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux
- Aménager les entrées d'eau possibles
- Amarrer les cuves
- Déplacer les véhicules stationnés à proximité des berges

Consignes de sécurité

À respecter



Ecouter la radio



Couper gaz et électricité



Fermer portes et fenêtres



Monter dans les étages

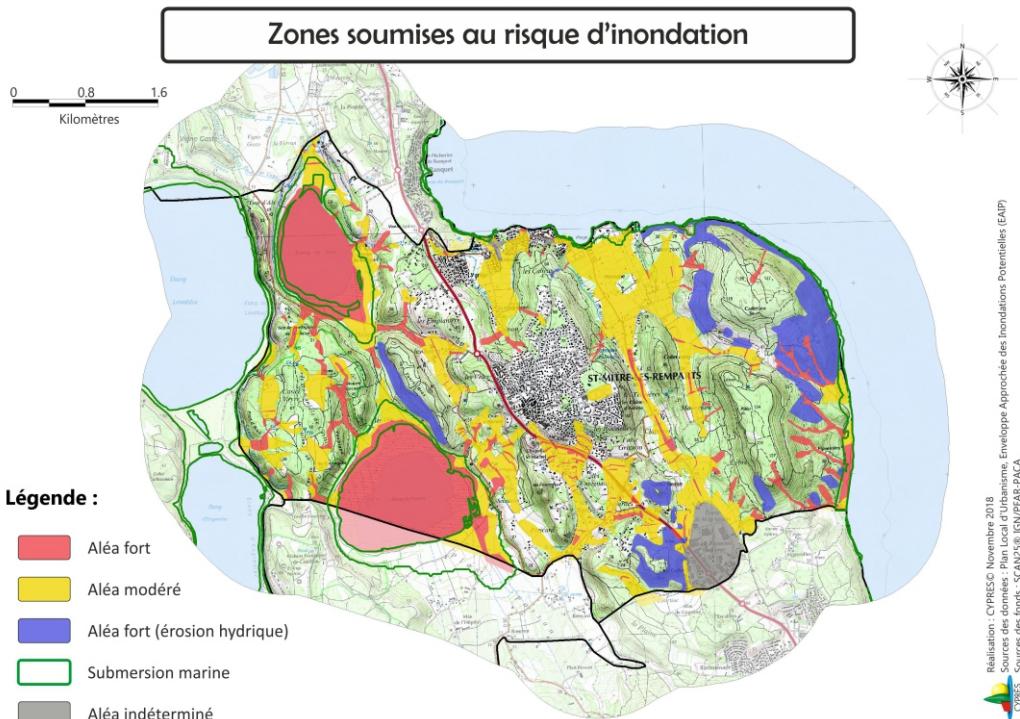
PENDANT L'ÉVÉNEMENT

- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école, ne pas prendre sa voiture et reporter ses déplacements
- S'informer et rester à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels
- Se soucier de ses proches, voisins et des personnes vulnérables
- Se réfugier en hauteur, ne pas descendre dans les parkings souterrains
- Ne pas s'engager sur une route inondée ni en voiture ni à pied

Mesures de gestion du risque

La commune n'est pas dotée d'un Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI), mais des études hydrologiques qualifiant ces aléas sont intégrées au PLU. Elles permettent d'appréhender ce risque et de limiter l'augmentation de la vulnérabilité dans les zones sensibles.

La procédure de vigilance météorologique permet aux autorités de recevoir l'alerte et de prévenir, en cas de danger, les populations et les radios locales. Une carte de vigilance météorologique est élaborée systématiquement deux fois par jour par Météo-France pour informer sur les dangers potentiels associés aux conditions météorologiques prévues.



APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- Se tenir informé de l'évolution de la situation
- Aérer, nettoyer les pièces et désinfecter
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais

Liens utiles :

Carte de vigilance météorologique
<http://vigilance.meteofrance.com>



FEU DE FORêt

Le risque sur la commune

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés est détruite. La sécheresse de la végétation et de l'atmosphère accompagnée d'une faible teneur en eau des sols sont favorables aux incendies. Pour qu'un incendie se déclenche trois facteurs doivent entrer en action : un combustible (ici la végétation), un comburant (l'oxygène) et une énergie d'activation.

Plus de la moitié du territoire demeure boisé, les zones d'habitats diffus et isolés sont particulièrement vulnérables. Les zones les plus vulnérables sont les massifs forestiers de Castillon et du Caderaou, les zones d'interface habitat-forêt des Emplaniers, des Soires, des Vèles, des Agels, de Massane et des Envignaux, la zone d'activités des Etangs et le site archéologique de Saint-Blaise.



ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

AOÛT 2020

L'incendie a parcouru 350 hectares dans le secteur de Saint-Blaise et de la forêt de Castillon.



Cyril.C

© Mairie de Saint-Mitre les Remparts

Les bons réflexes

AVANT L'ÉVÉNEMENT

- Débroussailler autour de son habitation
- Nettoyer les gouttières, des feuilles peuvent s'y accumuler

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN DÉPART

- Informer les pompiers le plus vite possible
- Respirer à travers un linge humide
- Sans vous exposer, attaquer le feu si possible

Consignes de sécurité

À respecter



Dégager les voies d'accès



Rentrer dans un bâtiment en dur



Couper gaz et électricité



Fermer les volets

DANS LA NATURE

- S'éloigner du feu et des fumées le plus rapidement possible
- Ne pas sortir de votre voiture

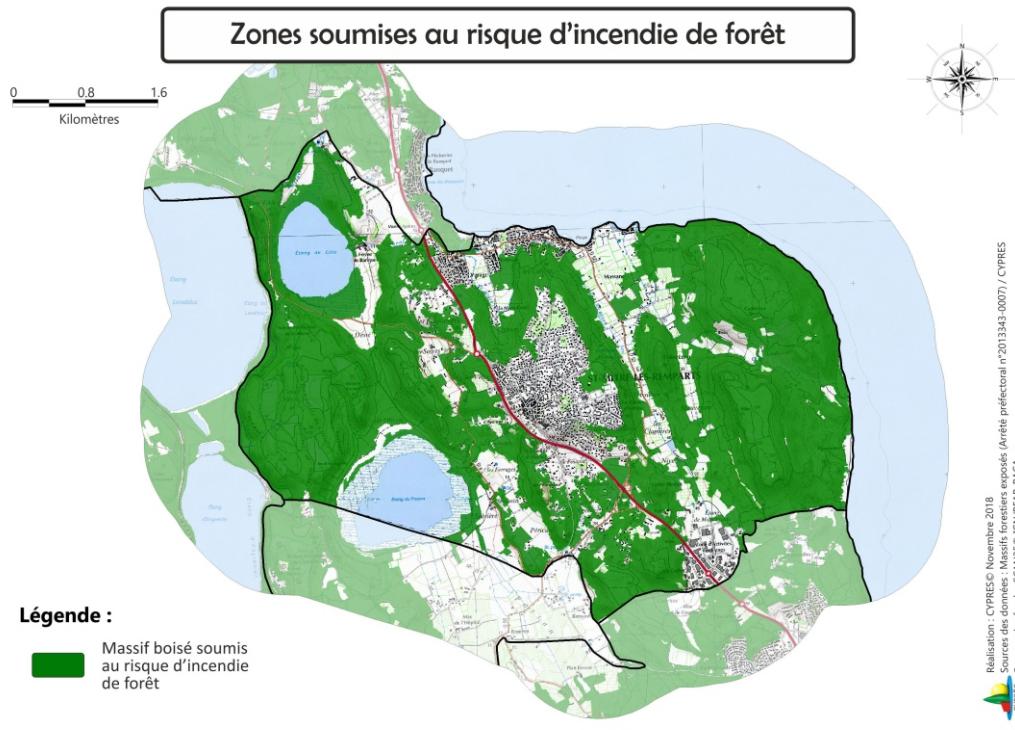
UNE MAISON PROTÉGÉE EST LE MEILLEUR DES ABRIS

- Fermer et arroser les volets, portes et fenêtres
- Occlure les aérations avec des linges humides
- Fermer le gaz et couper l'électricité

Mesures de gestion du risque

La protection contre les incendies de forêts comporte un ensemble d'actions visant à prévenir les éclosions, à limiter la progression du feu tout en facilitant l'intervention des secours : réseau de surveillance (vigies, postes de guet, ...), création de pistes permettant un accès rapide et sécurisé pour les engins de lutte sur le lieu de l'incendie...

En saison estivale, des campagnes de sensibilisation sont effectuées par la commune avec le soutien des bénévoles du CCF (comité communal des feux de forêts) auprès des habitants concernés par l'entretien préventif contre le risque d'incendie. La préfecture, assure, via son site internet, une information quotidienne sur le niveau de risque de feu de forêt, indiquant les restrictions d'accès aux massifs en fonction du niveau de danger.



Ne pas téléphoner



S'éloigner du feu



Ne pas prendre la voiture



Laisser les enfants à l'école

Consignes de sécurité
À respecter

APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- Sortir protégé
- Éteindre les foyers résiduels sans prendre de risque inutile
- Inspecter son habitation et surveiller les reprises
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais

Liens utiles :

Base de données sur les incendies de forêts
www.promethee.com

« Prévention incendie » de l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne
www.prevention-incendie-foret.com



MOUVEMENT DE TERRAIN

Le risque sur la commune

Du fait de ses caractéristiques géomorphologiques, l'ensemble du territoire communal est susceptible d'être soumis à des mouvements de terrain et notamment des glissements de terrain et des chutes de blocs. Ces phénomènes sont survenus essentiellement dans le quartier de Massane ou sur les bords de l'étang de Berre.

La présence d'argile rend la commune vulnérable aux tassements différentiels causés par la sécheresse et la réhydratation des sols.

Définitions

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol. Il peut être d'origine naturelle (agent d'érosion, pesanteur, séisme, etc.) ou anthropique (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement, etc.).

Les mouvements lents entraînent une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'homme. Ils regroupent les affaissements, les tassements, les glissements et le retrait-gonflement.

Les mouvements rapides se propagent de manière brutale et soudaine. Ils regroupent les effondrements, les chutes de pierres et de blocs, les éboulements et les coulées boueuses.



ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

La commune a fait l'objet de 4 arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle lié aux tassements différentiels des argiles: 2004, 2005, 2016 et 2017.



Glissement de terrain sur la RD 50Z en novembre 2014
© Mairie de Saint-Mitre-les-Remparts

Les bons réflexes

PENDANT L'ÉVÉNEMENT

A l'intérieur

- Se protéger la tête avec les bras
- S'éloigner des fenêtres et s'abriter sous un meuble solide

A l'extérieur

- Rentrer rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

En cas d'Eboulement



S'abriter sous un meuble

Évacuer les bâtiments

Ecouter la radio

Couper gaz et électricité

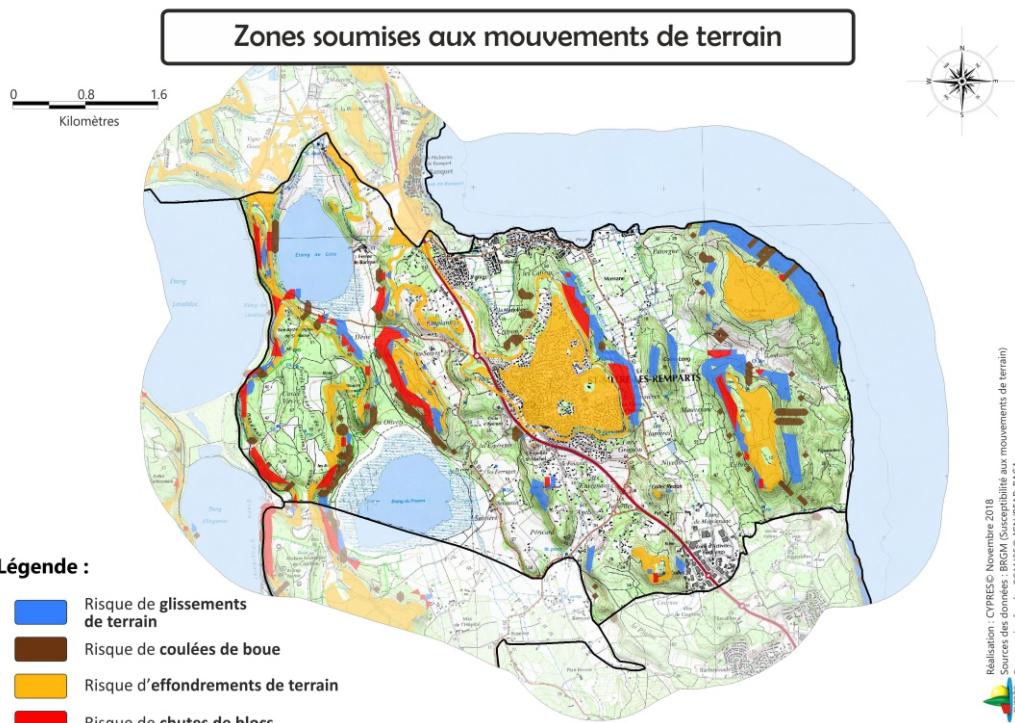
S'éloigner du danger

APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- Fermer le gaz et l'électricité
- Evacuer les bâtiments et ne pas y retourner
- Ne pas prendre l'ascenseur
- S'éloigner de la zone dangereuse et rejoindre le point de regroupement
- Respecter les consignes des autorités

Mesures de gestion du risque

Au regard de cette vulnérabilité, la commune est dotée d'un Plan de Prévention spécifique au retrait-gonflement des argiles approuvé le 27 février 2017, couvrant l'ensemble du territoire communal. Ce document définit des dispositions préventives en matière de constructibilité.



En cas d'**Effondrement**

A L'INTÉRIEUR

- Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner
- Ne pas utiliser l'ascenseur

A L'EXTÉRIEUR

- S'éloigner de la zone dangereuse et rejoindre le lieu de regroupement
- Respecter les consignes des autorités

Liens utiles :

Base de données nationale sur les mouvements de terrain
www.georisques.gouv.fr



SÉISME

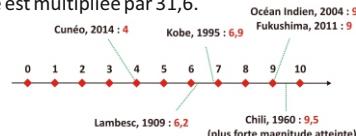
Le risque sur la commune

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

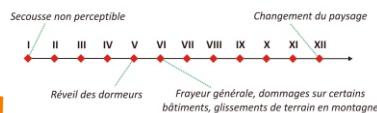
La commune de Saint-Mitre-les-Remparts est située en zone de sismicité 3 (modérée), conformément aux dispositions du décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français.

Magnitude et intensité

Magnitude - Quantité d'énergie libérée par un séisme, mesurée sur l'échelle logarithmique de Richter. D'un degré à l'autre, l'énergie est multipliée par 31,6.



Intensité - Echelle descriptive des effets et dommages constatés du séisme sur les personnes, constructions et l'environnement. Echelle arithmétique MSK à 12 degrés.



ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

11 JUIN 1909

Un séisme de magnitude 6,2 sur l'échelle de Richter a entraîné d'importants dégâts les environs de Lambesc. Il a été ressenti de Gênes (Italie) à Perpignan.

Le bilan est de 46 morts et 256 blessés pour un coût matériel de reconstruction de 2,2 milliards de francs.



Archives départementales des Bouches-du-Rhône

Les bons réflexes

Consignes de sécurité À respecter



S'abriter sous un meuble



Couper gaz et électricité



Évacuer les bâtiments



S'éloigner du danger

PENDANT L'ÉVÉNEMENT

- **À l'intérieur :** Se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse ou un meuble solide, s'éloigner des fenêtres
- **À l'extérieur :** Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...)
- En voiture : S'arrêter et ne pas descendre avant la fin de la secousse
- Ne pas allumer de flamme

APRÈS LA PREMIÈRE SECOUSSÉE

- Se méfier des répliques
- Couper le gaz et l'électricité
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble
- S'éloigner des constructions, se diriger vers un endroit dégagé en prenant garde aux chutes d'objets
- S'éloigner des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels tsunamis

Mesures de gestion du risque

La réglementation impose des règles de constructions parasseismiques pour les zones les plus exposées ainsi que la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme.

Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir où, quand et avec quelle puissance, se produira un séisme. En effet, les signes précurseurs ne sont pas toujours identifiables. A long terme, les prévisions sont basées sur des méthodes statistiques qui analysent la récurrence des séismes dans le temps et dans un lieu donné.



APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- Ne pas rentrer dans les bâtiments
- En cas d'ensevelissement, se manifester en tapant contre les parois
- Prendre contact avec les voisins qui peuvent avoir besoin d'aide
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais

Liens utiles :

Bureau Central Sismologique Français
[www.franceseisme.fr](http://franceseisme.fr)

Réseau National de surveillance sismique
<http://renass.unistra.fr/>



CLIMATIQUE

Le risque sur la commune

Il arrive que des phénomènes climatiques généralement ordinaires deviennent extrêmes et aient un impact important pour la sécurité des personnes.

Du fait de leur apparente banalité, des personnes ont un comportement imprudent et/ou inconscient qui peut se révéler mortel : personne voulant franchir une zone inondée, à pied ou dans un véhicule, conducteur téméraire...

Il peut s'agir d'une tempête, d'un vent violent, de la neige, du grand froid, du verglas, de la grêle ou de la canicule.



© Mairie de Saint-Mitre-les-Remparts



ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

CANICULE 2019

Des événements de fortes chaleurs sont fréquents sur la région : 44°C au mois de juin.

NEIGE 2009

Le 7 janvier 2009, des chutes de neige importantes sont tombées dans la région entraînant de gros problèmes de circulation.

TEMPÊTE 2018

Le 23 novembre 2018, une tempête a touché la ville de Sausset-les-Pins.

Des arbres de 20 mètres ont été arrachés.

Deux TER circulant sur l'axe Marseille-Miramas ont dû être évacués et la cinquantaine de personnes à bord a été transportée en bus ou taxi.

Les bons réflexes

NEIGE ou VERGLAS

- Limiter les déplacements et ne pas prendre de risques
- Respecter les restrictions de circulation et déviations mises en place
- Faciliter le passage des engins de dégagement des routes, dégager la neige et saler les trottoirs devant votre domicile.
- Ne pas toucher à des fils électriques tombés au sol

CANICULE

- Limiter les déplacements
- En cas de sortie porter un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleurs claires
- Maintenir les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Les ouvrir la nuit, en provoquant des courants d'air. Entre-fermer les volets des fenêtres exposées au plein soleil
- Avoir accès à un endroit frais au moins 2h/jour
- Boire le plus possible, même sans soif. Ne pas consommer d'alcool (cela amplifie la déshydratation)
- S'informer de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes de votre entourage et les aider à manger et à boire

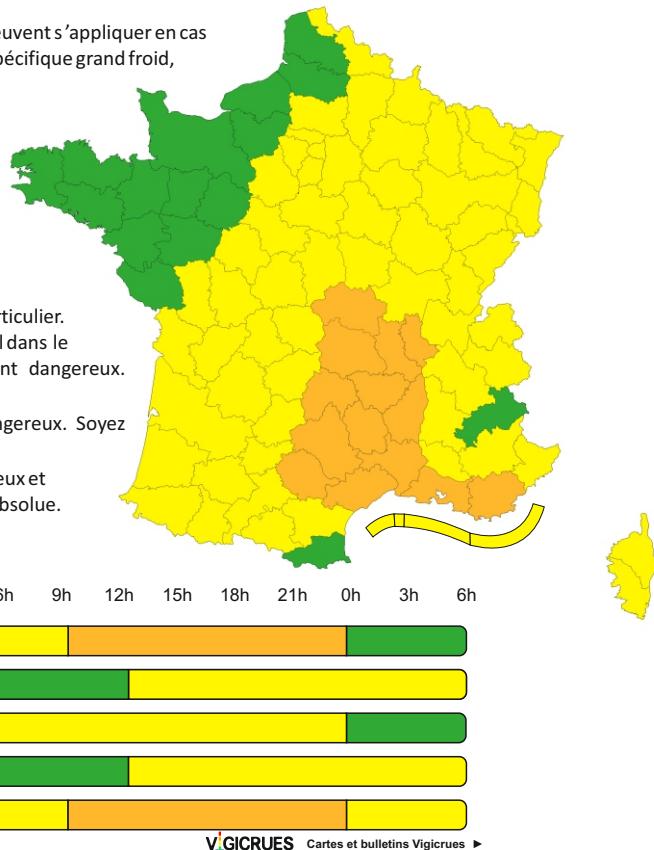
Mesures de gestion du risque

La carte de vigilance météorologique, élaborée par Météo-France, est actualisée au moins deux fois par jour (à 6h00 et 16h00, ou plus fréquemment en fonction de l'évolution de la situation) pour avertir la population de l'éventualité d'un phénomène dangereux dans les 24 heures qui suivent. Les médias relaient l'information dès que les deux plus hauts niveaux d'alerte (orange et rouge) sont atteints.

Les phénomènes couverts par la vigilance météorologique sont les suivants : vent violent, vagues-submersion, pluie-inondation, inondation, orages, neige/verglas, avalanches, canicule, grand froid.

Des **mesures spécifiques de protection** peuvent s'appliquer en cas de déclenchement d'un dispositif ORSEC spécifique grand froid, canicule...

Exemple de carte de vigilance météorologique



ORAGE

- Ne pas s'abriter sous les arbres
- Éviter les déplacements, les promenades en forêt et les sorties en montagne
- Signaler les départs de feux aux pompiers

GRAND FROID

- S'habiller chaudement et ne pas garder de vêtements humides
- Assurer la ventilation des habitations une fois par jour
- Signaler au « 115 » les personnes en difficulté
- Rester en contact avec les personnes vulnérables de votre entourage

TEMPÊTE

- AVANT**
- Enfermer ou arrimer les objets susceptibles d'être emportés
 - Gagner un abri en dur et fermer portes et volets
- PENDANT**
- Ne sortir en aucun cas, débrancher les appareils électriques
- APRÈS**
- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment)
 - Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, aux menaces de chutes (cheminées, toitures, poteaux ...)
 - Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre



INDUSTRIEL

Le risque sur la commune

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement.

Sur la commune, le risque est généré par la proximité des sites industriels de Lavéra et de Fos Ouest dont les Plans Particuliers d'Intervention (PPI) impactent le territoire.



Quels en sont les effets ?

On peut observer trois types d'effets qui peuvent être associés :

- une **explosion** avec des effets à la fois thermiques et mécaniques (effet de surpression de l'onde de choc),
- un **incendie** engendrant des effets thermiques (brûlures) pouvant être aggravés par des problèmes d'asphyxie et d'intoxication liés à l'émission de fumées toxiques,
- la **dispersion de produits toxiques** dans l'air, l'eau ou le sol, provenant d'une fuite de produit (cuve, citerne, canalisation de transport) ou résultant d'une combustion (même d'un produit non toxique).



LA BROCHURE D'INFORMATION SUR LES RISQUES INDUSTRIELS

Les populations riveraines des sites classés Seveso avec servitudes doivent recevoir tous les cinq ans une information spécifique financée par les exploitants, sous contrôle du préfet. Cette campagne, généralement appelée campagne PPI, doit notamment porter sur la nature du risque, les moyens de prévention mis en place, ainsi que sur les consignes à adopter.

Plaquette d'information
Risque industriel



Les bons réflexes

AVANT L'ÉVÉNEMENT

- S'informer sur les risques encourus et les mesures de sauvegarde, connaître le signal d'alerte
- Disposer d'un poste de radio à piles ou à dynamo
- Avoir à portée de main le matériel nécessaire à la mise à l'abri (voir PFMS)

Consignes de sécurité
À respecter



Écouter la radio



Rentrez dans le bâtiment en dur



Fermez portes et fenêtres

PENDANT L'ÉVÉNEMENT

- S'enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche
- Ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule pour éviter de respirer des gaz toxiques
- Arrêter les aérations pour empêcher les gaz toxiques de pénétrer et si possible, boucher les entrées d'air, portes, fenêtres...
- Ne pas fumer : ni flamme, ni étincelle (risque potentiel d'explosion)
- Ne pas aller sur les lieux de l'accident, vous iriez au devant du danger

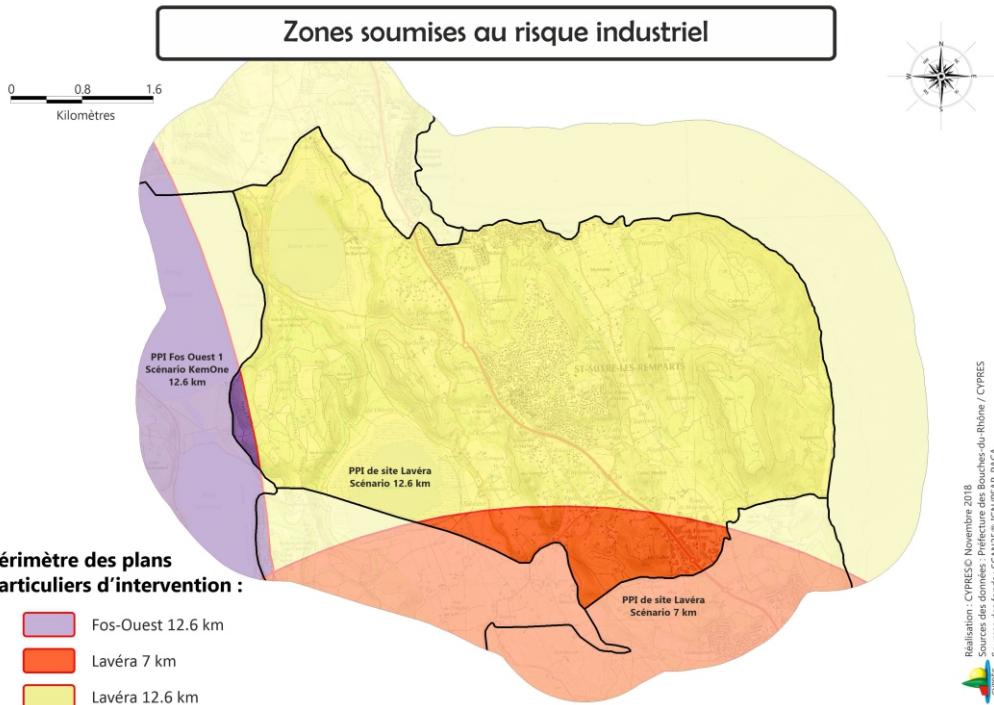
Mesures de gestion du risque

En interne, l'industriel réalise une étude de danger où les accidents pouvant survenir au sein de son établissement et leurs conséquences sont identifiés. Cette étude lui permet de prendre des mesures de prévention nécessaires associées à chaque risque.

L'État, au travers de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), contrôle la pertinence de ces études et assure le contrôle de ces sites.

L'industriel élaboré également son Plan d'Opération Interne qui prévoit l'organisation humaine et matérielle pour gérer un incident limité à l'enceinte de l'établissement.

En cas d'évènement dépassant le périmètre du site, le Plan Particulier d'Intervention est déclenché par la préfecture.



Consignes de sécurité
À respecter

APRÈS L'ALERTE

- Attendre les consignes des services compétents ou le signal de fin d'alerte pour sortir
- Aérer le local de confinement
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer (sauf incendie)

Liens utiles :

Bureau d'analyses des Risques et Pollutions industrielles (BARPI)
Base de données d'Analyse Recherche et Information sur les accidents (ARIA)
www.aria.developpement-durable.gouv.fr



TMD

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le risque sur la commune

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation. Le TMD génère un risque directement lié à la dangerosité des produits.

La commune de Saint-Mitre-les-Remparts est concernée par du TMD par voie routière (D5), par canalisation et par le Plan Particulier d'Intervention (PPI) de la gare de triage de Miramas.

La nature des risques encourus par la population riveraine du lieu d'un éventuel accident dépend du produit transporté (risque d'explosion, d'incendie, de toxicité).



ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

AOÛT 2009

Le 7 août 2009, une fuite de pétrole brut a eu lieu dans la réserve naturelle de la Crau, à Saint-Martin. Alerté par le garde de la réserve, l'exploitant a dû déclencher son Plan de Surveillance et d'Intervention. 5000 m³ de pétrole brut se sont déversés sur une surface de 5 hectares et 73000 tonnes de terres polluées ont été retirées.



© Droit réservé

Les bons réflexes

Consignes de sécurité

À respecter



Appeler les secours



Écouter la radio



Couper gaz et électricité



Rentrer dans un bâtiment en dur



Respecter les consignes

SI VOUS ÊTES TÉMOIN DE L'ACCIDENT

- Donner l'alerte aux pompiers, à la police ou gendarmerie en précisant :

- le lieu exact
- le moyen de transport
- la nature du sinistre

EN CAS DE FUITE DE PRODUIT

- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se mettre à l'abri
- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit, ne pas fumer
- Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique

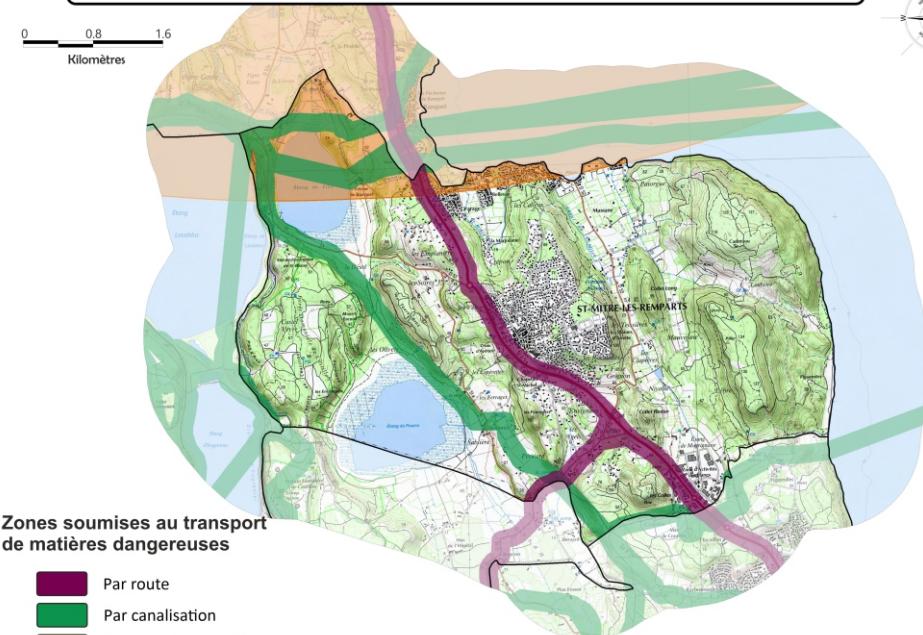
Mesures de gestion du risque

Le TMD par route fait l'objet d'une réglementation internationale qui impose des normes de fabrication aux véhicules, des formations aux chauffeurs et des signalisations spécifiques.

Au niveau local, le maire et le préfet peuvent imposer des restrictions de circulation et de stationnement sur les axes les plus dangereux.

La sécurité des canalisations est également contrôlée par leur gestionnaire, qui a en charge l'élaboration un Plan de Surveillance et d'Intervention.

Zones soumises au risque de transport de matières dangereuses



Réalisation : CYPRES © Juin 2023
Source des données : Corriès / BD-CARTO® © IGN - PIFAR 2017-2020
Source des fonds : Scan25® © IGN - PIFAR 2017-2020



APRÈS L'ALERTE

- Aérer le local de mise à l'abri
- Si vous pensez avoir été touché par un produit毒ique et en cas d'irritation :
 - Se doucher
 - Changer de vêtements
 - Se présenter à un médecin

Liens utiles :

Bureau d'analyses des Risques et Pollutions industrielles (BARPI)
Base de données d'Analyse Recherche et Information sur les accidents (ARIA)
www.aria.developpement-durable.gouv.fr



SANITAIRE

Définition

On appelle risque sanitaire un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations.

Il s'agit des effets sur la santé survenant à la suite d'une exposition de l'homme ou de l'animal à une source de contamination.

On peut également définir le risque sanitaire comme une menace pour l'état de la santé de la population humaine ou animale et qui nécessite une réponse adaptée du système de santé. Le risque sanitaire dépend donc de la nature du contaminant, de sa toxicité, de la durée et de l'importance de l'exposition de l'homme.

i Les différents risques sanitaires

Parmi ces risques, on recense notamment :

- Les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population (pandémie grippale, Ébola, Chikungunya, Dengue, épidotie) ;
- La pollution des eaux pouvant avoir une cause naturelle (composition géologique des sols, déjections animales) ou être due aux activités humaines (rejets domestiques, industriels ou agricoles, ou rejets malveillants). Le risque intervient lorsque les eaux sont polluées et deviennent impropre à l'utilisation qui en est faite : la consommation de l'eau, de produits vivants ou issus de cultures en milieux aquatiques (coquillages, cresson, etc.) et la baignade ;
- Les contaminations alimentaires ou médicamenteuses liées à des agents pathogènes (industrie agroalimentaire ou restauration collective).

i Focus Chikungunya

Le Chikungunya, la Dengue et le Zika sont 3 arboviroses (maladies virales transmises par des moustiques). Le moustique Aedes albopictus, plus connu sous le nom de « moustique tigre », porteur potentiel de ces virus, est désormais implanté dans la majorité des communes du département.

Pour en savoir plus :

Entente Interdépartementale pour la Démoustification du littoral méditerranéen
www.eid-med.org

i Que faire en cas de risque sanitaire avéré ?

- Écoutez et respectez les consignes des pouvoirs publics ; elles peuvent évoluer selon la situation ;
- Adoptez les gestes simples qui vous seront recommandés ;
- Respectez les règles particulières éventuelles de circulation des personnes et des animaux ;
- En cas de symptômes, contactez votre médecin traitant ou le 15.

i Modalité de communication de l'alerte

- Médias nationaux et locaux, radio et télévision, sites Internet gouvernementaux et communaux, réseaux sociaux officiels

Consultez les sites spécialisés :

- Ministère de la santé et des solidarités :
<http://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/securite-sanitaire/les-alertes-sanitaires/>
- Agence nationale de sécurité sanitaire :
<https://www.anses.fr/fr>
- Institut Nationale veille sanitaire :
<https://invs.santepubliquefrance.fr/>

**ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !
AOÛT 2009**

Un cygne sauvage, contaminé par le virus H5N1, a été découvert mort à proximité de l'étang du Pourra, à Saint Mitre les Remparts.





TERRORISME

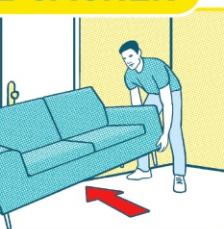
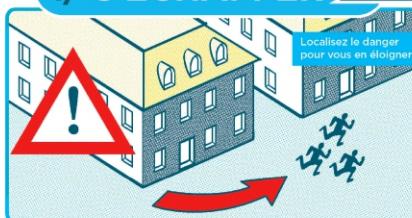
RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

• Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)

• Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours

• Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre

• Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux

• Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr



Pour en savoir plus :
www.encasdattaque.gouv.fr



SE PRÉPARER EN FAMILLE

Vous pouvez anticiper :

Chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir, à minima, à ses besoins, que ce soit lors d'une évacuation, d'une mise à l'abri ou lorsque le gaz, l'électricité et l'eau courante viennent à manquer et ne peuvent être rétablis immédiatement.

Établir un Plan Familial de Mise en Sûreté vous aidera à vous préparer à réagir face à une crise, permettra d'éviter de se mettre en danger et de limiter les dégâts sur vos biens.

Composition du kit d'urgence :



Eau et nourriture

Aliments longue conservation, petits pots pour bébé, barres énergétiques



Trousse de premiers secours

(pansements, bandages, ciseaux, désinfectant, etc.)



Pharmacie

Traitements médicaux chroniques



Lampe de poche, Radio

avec piles de rechange ou appareils sans piles à dynamo



Outils de base

Couteau multi-fonctions, sifflet, sacs poubelles, gilets fluorescents, etc.



JE ME PROTÈGE EN FAMILLE



À remplir
CE PLAN CONCERNÉ LA FAMILLE
Endossez votre nom : _____



Double des clefs

de la maison et de la voiture



Bougies

avec allumettes ou briquet



Argent liquide



Papiers d'identité

Copie papier ou informatique des documents personnels (identité, assurance, livret de famille, etc.)

**Regroupez-les et placez-les
dans un endroit facile d'accès !**

COMITÉ COMMUNAL FEU DE FORêt

**Le Citoyen, acteur de la sécurité civile !
Engagez-vous dans le Comité Communal Feux de Forêt (CCFF) !**

Constituée de citoyens volontaires et bénévoles, sous la responsabilité du Maire, le Comité Communal Feux de Forêt apporte son concours à l'équipe municipale en participant au soutien et à l'assistance des populations en cas de crise.

Ses missions ne se substituent pas aux services publics de secours et d'urgence et permettent aux secouristes et aux pompiers de se consacrer aux missions complexes, dangereuses ou urgentes.

Les missions susceptibles d'être confiées au Comité Communal Feux de Forêt sont :

- la surveillance des massifs par des patrouilles les jours à risque ;
- l'orientation des secours de par leur connaissance de la commune ;
- l'accueil des sinistrés dans un centre d'accueil et de regroupement ;
- la participation à l'alerte des populations, à l'évacuation d'un quartier ...

Renseignez-vous auprès de la mairie pour plus d'informations.



© Mairie de Saint-Mitre-les-Remparts

COMMENT FONCTIONNENT LES ASSURANCES EN CAS DE RISQUE MAJEUR ?

Toute indemnisation au titre des catastrophes naturelles ou technologiques est subordonnée à deux conditions préalables :

- l'état de catastrophe naturelle ou technologique doit avoir été constaté par arrêté interministériel ;
- les biens sinistrés doivent être couverts par un contrat d'assurance "dommage aux biens" ou "pertes d'exploitation". La garantie face aux événements naturels ou technologiques majeurs ne fait pas partie des assurances obligatoires. Si vous n'avez souscrit qu'une assurance de base, vous ne serez pas garant contre ce type de sinistre.

Il appartient au maire de la commune de solliciter la reconnaissance en état de catastrophe naturelle ou technologique pour permettre aux sinistrés d'être indemnisés.

Le particulier ou l'entreprise doit déclarer le sinistre à son assureur dans les cinq jours après en avoir eu connaissance. En cas de catastrophe naturelle ou technologique, ce délai expire dix jours après la publication de l'arrêté interministériel au journal officiel.

Il faut ensuite transmettre à l'assureur un descriptif des dommages subis accompagné de tout document justificatif (photos, factures d'achat ou de réparation, expertise, acte notarié, etc.).



COMMENT SUIS-JE ALERTÉ ?

Moyens d'alerte

En cas d'évènement grave, l'alerte à la population relève de la responsabilité du maire. Différents moyens existent sur votre commune pour vous prévenir :



SIRENES



1. VOUS ENTENDEZ LA SIRÈNE DU DÉBUT D'ALERTE

un son montant et descendant d'environ 5 minutes

2. VOUS ENTENDEZ LA SIRÈNE DE FIN D'ALERTE

un signal sonore continu de trente secondes

30 secondes

ATTENTION : Le signal d'alerte ne renseigne pas sur la nature du danger. Il faut donc dès son déclenchement se mettre à l'écoute de la radio ou des messages diffusés par haut-parleur ou sur le site de la ville ou l'automate d'alerte.



ENSEMBLE MOBILE D'ALERTE



AUTOMATE D'APPEL

Moyens d'information



RADIO

France Bleu sur 103.6
France Info sur 105.3

Radio Maritima sur 93.6
Chérie FM sur 100.1



INTERNET

Site de la Mairie : www.saintmitrelesremparts.fr
Facebook : [saintmitrelesremparts](#)



Saint Mitre
les Remparts

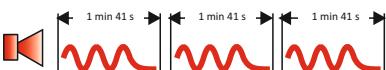


LES CONSIGNES DE BONNE CONDUITE FACE AUX RISQUES MAJEURS

ALERTE EN CAS DE RISQUE MAJEUR

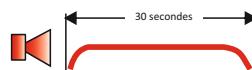
DÉBUT D'ALERTE

Un son montant et descendant
3 fois 1 minute 41s séparées par un court silence



FIN D'ALERTE

Un son continu de **30 secondes**



AUTRES MOYENS D'ALERTE SUR LA COMMUNE



Véhicule sonorisé



Automate d'appel

METTEZ-VOUS À L'ABRI DU DANGER



N'allez pas chercher les enfants à l'école, qui dispose d'une organisation pour les protéger



Ne téléphonez pas afin de libérer les lignes pour les services de secours



Mettez-vous à l'écoute de la radio et attendez les consignes des autorités

VOTRE VIE DÉPEND DE LA RAPIDITÉ D'APPLICATION DE CES CONSIGNES

feu de forêt



fermez volets, portes et fenêtres calfeutrez avec des linges mouillés



installation industrielle



rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



mouvement de terrain



éloignez-vous de la zone dangereuse



transport de matières dangereuses



éloignez-vous de la zone dangereuse



inondation



montez à pied dans les étages



séisme



abritez-vous sous un meuble solide



Ecoutez les consignes générales

N° Vert **0 800 427 366**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Sites internet Numéros utiles

Sites internet

- > Site officiel de la Mairie de Saint-Mitre-les-Remparts : www.saintmitrelesremplarts.fr
- > Site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : www.bouches-du-rhone.gouv.fr
- > Site internet de Météo-France : <http://france.meteofrance.com>
- > Portail de la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr
- > Centre d'information pour la prévention des risques majeurs : www.cypres.org
- > Observatoire régional des risques majeurs : <http://observatoire-regional-risques-paca.fr>

! IMPORTANT

Numéros utiles

Mairie de Saint-Mitre-les-Remparts	04.42.80.98.55
Préfecture des Bouches-du-Rhône	04.84.35.40.00
Pompiers	18 ou 112 (depuis un portable)
Numéro d'urgence pour les sourdes et les malentendants	114
SAMU	15
Police Nationale	17
Météo-France	05.67.22.95.00 http://france.meteofrance.com



MAIRIE DE SAINT MITRE LES REMPARTS

9 avenue Charles de Gaulle
13920 SAINT MITRE LES REMPARTS
accueilmairie@saintmitrelesremplarts.fr



Document réalisé
avec la participation
du Cyprès

